

**DOSSIER-N° PC 038215 26 10002**  
Dossier déposé incomplet le 30 Janvier 2026

*Service Instructeur*

**30 avenue Général Leclerc**  
**Espace St Germain - B.P. 263**  
**38217 VIENNE**

Accueil : 04.82.06.33.06

**Affaire suivie par :**  
**VALLIN MICHEL**

Adresse des travaux :  
Route des Vignettes 38200 Luzinay  
Cadastré : B822, B373, B652

**DESTINATAIRE :**  
ALEXANDRE CONSTANTIN  
939 Route des Combes  
10  
BP 382  
38200 Luzinay

Madame, Monsieur,

J'ai le regret de vous informer que votre demande de permis de construire susvisée a fait l'objet d'un **rejet tacite** en date du 28 mai 2026.

En effet, dans le mois qui a suivi le dépôt de votre demande sur le guichet numérique, nous vous avons informé par mail sur le guichet numérique pour vous avertir que votre dossier ne comportait pas toutes les pièces nécessaires à l'instruction. Ce mail vous a été transmis en date du 28 février 2026.

Vous bénéficiiez donc d'un délai de 3 mois à compter du 28 février 2026 soit jusqu'au 28 mai 2026, pour déposer sur le guichet numérique l'ensemble des pièces manquantes à votre dossier.

Il vous appartient dès à présent de déposer une nouvelle demande accompagnée de l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction, si le projet doit être réalisé.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à Luzinay, le 21/06/2026  
Le Maire,



Christophe CHARLES